

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B115-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B115

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Organisation du 2ème Open de tennis du Pays d'Aix du 4 au 10 mai 2015 - Marchés publics d'achat de prestations de communication et de fourniture d'objets promotionnels

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_08

BUREAU DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

**Objet : Organisation du 2ème Open de tennis du Pays d'Aix du 4 au 10 mai 2015 -
Marchés publics d'achat de prestations de communication et de fourniture
d'objets promotionnels**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En 2014, la Communauté du Pays d'Aix a soutenu la 1^{ère} édition de l'Open de Tennis du Pays d'Aix qui fut un véritable succès tant sur le plan médiatique que sur le plan sportif. En 2015, Arnaud Clément, champion français de tennis né à Aix en Provence, actuellement capitaine de l'équipe de France de tennis, continue de porter ce grand tournoi international qui se déroulera du 04 au 10 mai au sein du Country Club Aixois. Dans ce cadre, il est proposé de lancer un marché de prestations de services de communication d'un montant de 80.000 € HT au profit de la société AB2M qui détient l'exclusivité pour l'organisation de ce prochain tournoi et d'autre part, des marchés d'objets promotionnels et de prestations de service dans le cadre d'une unité fonctionnelle.

Exposé des motifs :

Présentation de la manifestation

La 2^{ème} édition de l'Open de tennis du Pays d'Aix est un tournoi de niveau international qui se déroulera du 04 au 10 mai 2015. Il constitue une excellente préparation des joueurs, 15 jours avant Roland Garros.

Comme en 2014, il sera doté d'un prix de 75.000 \$ (soixante quinze mille dollars), et sera en mesure d'attirer des joueurs classés entre la 150ème et la 300ème place au classement ATP. Il s'inscrit dans la lignée de rendez-vous tennistiques importants en Pays d'Aix notamment la 1/2 finale de la Coupe Davis en 1982 et du 1/4 finale de la Fed Cup France/Espagne en 2007.

Il sera organisé, par la société sportive AB2M, au Country Club de Puyricard, qui possède les installations suffisantes pour accueillir cette compétition de haut niveau dans le respect des contraintes de la FFT et mener une opération très aboutie de relations publiques.

Dans le cadre de ce tournoi, la CPA souhaite conclure des marchés publics pour les montants suivants :

- 80 000 € HT (96 000 € TTC) de prestations de communication, dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, sans mise en concurrence, dans la mesure où la société AB2M possède l'exclusivité de l'organisation d'un Open de tennis du Pays d'Aix.
- 16 666 € HT (20 000 € TTC) d'achats d'objets promotionnels et de prestations de service dans le cadre d'une unité fonctionnelle ayant pour objectifs la valorisation du partenariat de la CPA : réception protocolaire, habillage des hôtesse, organisation du tournoi des minimes, tee-shirts, casquettes...

Prestations demandées à la société AB2M

Il convient de noter que la société AB2M a reçu officiellement l'autorisation de la Fédération Française de Tennis d'organiser ce tournoi international masculin « ATP Challenger » sur les installations du Country Club Aixois du 4 au 10 mai 2015. La société AB2M bénéficie donc d'une exclusivité pour l'organisation de ce tournoi.

Dans ce cadre, la CPA, désireuse d'associer son image à celle d'un événement international dans le Pays d'Aix, ne peut traiter qu'avec la société AB2M via un marché de prestations de communication.

Il est proposé de conclure un marché de prestations de communication avec la société AB2M pour un montant de 80.000 € HT.

Par son nom « Open de tennis du Pays d'Aix » et son logo, l'Open du Pays d'Aix est très étroitement associé à l'image de la CPA et le succès de la première édition encourage la CPA dans sa volonté de communication liée à cet événement.

Le logo de la CPA sera systématiquement présent sur tous les supports imprimés et sur l'habillage des courts, les fauteuils « tribune » ainsi que sur le plateau d'interviews TV. Les couleurs du logo CPA seront utilisées dans les décorations et dans la tenue vestimentaire des hôtes.

Un contingent de places sera réservé quotidiennement à la CPA dans la tribune « Partenaire CPA » (200 places par jour). Un espace VIP dans le village permettra à la CPA de disposer d'un stand (à aménager) de 25m².

Les partenariats média

Le succès de cette rencontre sportive dépend très largement de son audience dans les médias classiques, presses écrite et audiovisuelle. AB2M a mis en place un plan média important :

- Pour ce qui concerne la presse écrite locale, un partenariat sera conclu avec la Provence, partenaire officiel et pour la presse spécialisée avec Tennis Mag.
- Pour les radios, ce sont France Bleu, Radio Star, NRJ pour assurer la promotion en amont et couvrir la compétition.
- En ce qui concerne la TV, un partenariat privilégié sera passé avec la chaîne thématique « Infosports » qui revendra ses programmes aux chaînes classiques France 3 et M6 et autres chaînes spécialisées sur le Câble (en cours de négociation).
- Pour l'internet avec la création d'un site : www.opendupaysdaix.com.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission Sports et équipements sportifs en date du 5 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'organisation de la manifestation « Open de Tennis du Pays d'Aix » sur le territoire de la CPA, sur le site du Country Club Aixois du 4 au 10 mai 2015 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à lancer le marché de prestations de communication tel que présenté précédemment et à signer le marché à l'issue de la procédure ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à lancer les marchés d'objets promotionnels et de prestations de service dans le cadre d'une unité fonctionnelle tel que présenté précédemment ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que les dépenses seront prélevées sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Organisation du 2ème Open de tennis du Pays d'Aix du 4 au 10 mai 2015 - Marchés publics d'achat de prestations de communication et de fourniture d'objets promotionnels

Ne prend pas part au vote : GROSSI Jean-Christophe

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 FEV. 2015